



Séance du 30 juin 2023

N° : CS-30062023-3b

Objet : Mobilier « Géolandes » : Modalités d'utilisation et d'installation

– Gamme Site « Classé »

– Gamme Site « Inscrit »

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de juin à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Vielle-Saint-Girons (salle du Conseil municipal), en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} LAGORCE, TOLLIS, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} THIEROT, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. IUNG, RIMONTEIL, COMET, MUSCAT, RAFFIN, CALORME, D'INCAU, DULER, FAISSOLLE, MORICHERE.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M. RAFFIN, M. MABILLET ayant donné pouvoir à M^{me} DURU.

Absents excusés :

M^{mes} LARREZET, DOUSTE, PUJOS Eliane, MM. DELAVOIE, PUJOS Daniel, BRETHERS.

Absent :

M. LABRUYERE.

Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA, LAILHEUGUE, MM. LASALA, ZUAZO, MENGIN (Conseil départemental – Direction de l'Environnement)
M. LACOSTE (Chambre d'Agriculture).



N° CS-30062023-3b

CONSIDERANT la compétence du Syndicat Mixte à réaliser des aménagements lacustres sur les plans d'eau arrière-littoraux landais, qui se traduisent notamment par l'installation de pièces de mobilier ;

COMPTE TENU de la création et de la réalisation de deux gammes de mobiliers spécifiques à ces aménagements, dans le cadre du partenariat entre le Syndicat Mixte et le Lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul-Lès-Dax ;

VU l'article 6 de la convention de partenariat signée dans ce cadre, donnant l'exclusivité de propriété intellectuelle des plans et prototypes du mobilier ainsi que leur droit d'utilisation plein et entier au Syndicat mixte Géolandes ;

Vu l'autorisation de mise en œuvre délivrée par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 30 mai 2023 dans le cadre de l'autorisation délivrée par ledit Ministère pour le projet de Vielle-Saint-Girons ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider :
 - ✓ les deux gammes de mobilier issues du partenariat entre le Syndicat Mixte et le Lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul-Lès-Dax ;
 - ✓ d'installer systématiquement sur les berges des plans d'eau arrière-littoraux landais situés en Site Inscrit ou Classé, dans le cadre des aménagements de types « plan-plage », la gamme de mobilier correspondant, dont le détail des visuels et des prescriptions techniques figure en annexe 1 ;
- D'autoriser l'utilisation et l'installation dudit mobilier, en dehors du périmètre de compétence du Syndicat Mixte Géolandes, par d'autres porteurs de projets que le Syndicat Mixte, moyennant l'obtention d'une autorisation dûment formalisée par le Comité Syndical ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.